



## Fin cdd fonctionnaire

Par **Juloulo**, le **12/06/2021** à **14:30**

Bonjour ,

En contrat avec la mairie , en CDD jusqu'au 30 avril et au jour d'aujourd'hui, le 11 juin , toujours en poste .

il est notifié sur le contrat que je perçois un traitement et non un salaire . Je reçois ma fiche de paie du mois de mai vers le 20 juin . J'ai déjà eu le règlement de mon salaire du mois de mai . Est ce que je peux le considérer en CDI ?

Cordialement

juliette

Par **P.M.**, le **12/06/2021** à **15:02**

Bonjour,

Le renouvellement d'un CDD de droit public répond à des règles particulières et le fait que vous soyez resté en poste ne vous permet pas d'enconclure que vous êtes en CDI....